



Vice caché après achat moto

Par **bandit 1200**, le **23/04/2009** à **21:36**

Bonjour, je viens d'acheter sur ebay une moto suzuki bandit 1200 de 1997 fin mars au prix de l'argus de 2000 euros, le vendeur c'était engagé que cette moto avait vingt mille km, révision chaîne pneu frein en très bon état, une semaine après la vente j'ai dû l'emmener d'urgence chez le conses et là j'ai appris que cette moto avait été trafiquée que le moteur avait été changé la boîte à air ne tenait plus, le kit chaîne le pneu était hs et le faisceau électrique à refaire, les réparations dans les 1000 euros environ. après plusieurs mails le vendeur a reconnu les vices, mais ne veut rien savoir
que dois-je faire
merci en attente de vos réponses